
Rapport de la commission technique chargée d'examiner le préavis n°95 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission technique composée de :

Jean-Luc Nicolet 1^{er} membre et rapporteur
Gilberte Corbaz
Jacques Tacheron
Charanjit Dhanjal
Larry Sarrasin
Yves Clerc
Rupert Schildböck

s'est réunie le mardi 17 février 2016 dans la salle n° 2 du complexe communal de Montoly à Gland.

Remerciements :

La commission remercie Monsieur Thierry Genoud, municipal et Monsieur Sébastien Thillier technicien en bâtiment de la ville de Gland pour leurs disponibilités, leurs précisions et les réponses fournies lors de la séance du 17 février dernier.

Historique :

Les travaux d'assainissement doivent être entrepris au plus tard pour le 30 avril 2016, ces travaux sont donc de première urgence.

Lors de la dernière réparation sur l'installation de chauffage, il a fallu avoir recours à des pièces d'occasions récupérées par l'entreprise sur une chaudière démontée sur un autre chantier.

Le tableau électrique, par ailleurs surdimensionné, date de l'ancienne utilisation du bâtiment, et est par conséquent très vétuste et également irréparable en cas de panne ce qui pourrait avoir des répercussions jusqu'à l'extérieur du bâtiment, en cas de non-remplacement, la sécurité peut être également mise à mal.

Rapport de la commission technique chargée d'examiner le préavis n°95 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly.

Résumé des discussions :

Le choix d'une installation fonctionnant avec des plaquettes de bois a été retenue en fonction de son impact écologique le plus favorable, le dimensionnement de la nouvelle installation a été calculée par le bureau d'ingénieurs en fonction des besoins réels, les coûts ont été estimés conjointement par le bureau d'ingénieurs et le service technique de la commune, la chaudière de marque autrichienne "Hargassner" a été choisie en fonction de ses diverses qualités et des besoins calculés.

La variante gaz a été écartée car non compatible avec la politique communale en matière d'énergie.

L'installation d'une pompe à chaleur n'est pas envisagée en fonction de son coût très élevé, de la présence de la nappe phréatique à faible profondeur, ce qui nécessiterait des travaux complémentaires d'installation.

En ce qui concerne le chauffage à distance, ce dernier est prévu dans un délai minimum de 2 à 3 ans ce qui n'est pas possible en fonction du délai imposé de mise en conformité de l'installation.

La variante solaire thermique associé à la variante choisie n'a pas été retenue essentiellement en fonction du surcoût occasionné (environ CHF 25'000.-) et de son amortissement de plus de 34 ans.

L'approvisionnement de la matière première (bois) peut être fait localement au contraire du mazout ou du gaz dont la provenance ne peut pas être déterminée.

Pourquoi ne pas utiliser la chaudière actuelle fonctionnant pour Montoly 1? Tout simplement parce que celle-ci a été dimensionnée pour recevoir tous les copeaux fournis par le service des espaces verts de Gland, et, de plus, en cas d'extension des installations du complexe de Montoly, il est aisé d'adjoindre une 2^{ème} chaudière au côté de la nouvelle sans modifications des murs ou de l'accès à la chaufferie, et ce en fonction de la nouvelle porte, ouverte directement sur l'extérieur destinée à l'évacuation des 2 anciennes chaudières et de l'amenée de la nouvelle.

Il est prévu un désamiantage des anciennes installations essentiellement sur la cheminée, les chaudières et le tableau électrique, mais sans complications particulières.

Au début de la page 9 du préavis, il est mentionné que la nouvelle installation garanti une dispersion satisfaisante dans l'atmosphère, cela sous-entend que la cheminée ne doit pas être rehaussée, mais au contraire est plus haute que nécessaire ce qui ne peut être que positif, étant précisé qu'un filtre à particules (obligatoire) sera mis en place.

Rapport de la commission technique chargée d'examiner le préavis n°95 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly.

En ce qui concerne la tuyauterie et les diverses installations annexes, il ne sera procédé qu'au remplacement de ce qui est strictement nécessaire.

Il est également envisagé de reprendre la ventilation du local en créant une arrivée d'air frais inexistante actuellement.

Le délai d'assainissement imposé au 30 avril 2016 sera tenu, étant bien entendu que toutes les finitions ne seront pas terminées, le principal étant que les travaux soient suffisamment avancés pour éviter les remarques du SEVEN (service de l'environnement et de l'énergie).

Une chaudière provisoire sera installée à l'extérieur du bâtiment afin d'assurer le chauffage et la production d'eau chaude pendant les travaux.

Le tableau électrique existant sera conservé pendant la durée des travaux, le raccordement à la nouvelle installation sera effectué ainsi en un minimum de temps.

Les contrats d'entretien, une fois échu le délai de garantie de l'entreprise, seront conclus avec le fabricant de la chaudière notablement moins cher que l'installateur qui dans bien des cas le soustraite au fabricant.

Une visite des lieux a permis à la commission de se rendre compte de la nécessité d'entreprendre ces travaux dans les meilleurs délais.

Souhais:

La commission souhaite que la Municipalité s'assure que le bois provient bien de la région afin de minimiser l'impact écologique de ce combustible.

Elle souhaite également que, profitant des travaux et ce dans le cadre de ce préavis, les interrupteurs de la grande salle et de ses annexes soient modifiés de manière à en simplifier l'utilisation, soit par étiquetage, soit à l'aide de détecteurs.

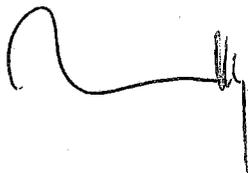
Rapport de la commission technique chargée d'examiner le préavis n°95 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly.

Conclusions :

L'unanimité de la commission technique est convaincue de la nécessité d'entreprendre ces travaux ayant un caractère d'urgence et, en conséquence au vu de ce qui précède, elle vous recommande,

- D'ACCORDER le crédit de CHF 785'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- D'AUTORISER la Municipalité à prélever la somme de CHF 285'000.- sur le compte 822.3656.10 "subvention efficacité énergétique - propre usage";
- D'AUTORISER la Municipalité à emprunter la somme de CHF 500'000.-.

Jean-Luc Nicolet
1^{er} membre et rapporteur



Gilberte Corbaz



Jacques Tacheron



Charanjit Dhanjal



Larry Sarrasin

Yves Clerc

Rupert Schildböck

Gland, le 18 février 2016